

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-83

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté pris en application des articles R. 518-73 à R. 518-75 du code monétaire et financier ;

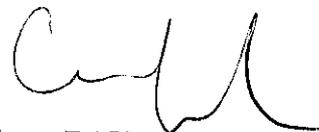
En ayant délibéré lors de sa séance du 21 septembre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé sous réserve de remplacer, dans le titre du projet, la référence : « R. 518-75 » par la référence : « R. 518-74 ».

Fait le 21 septembre 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI